

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à vingt et une heures, le Conseil municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué le 06/04/2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

PRESENTS : DEPREZ François – LUCBERNET LAVIGNE Sandrine - AKA Alain – GROS André – DUBREUIL Brigitte – AUTIGEON DURAND Emmanuelle – ABADIE Laurent - PIALAT Alain – PARIS René - BARAS Philippe - MARTINS Olivier – COLAS MARTIN Gaëlle – DOYEN CHAPPE Magali.

EXCUSES : - TROUILLET Gwendoline - MARTINEZ Harold.

SECRETAIRE DE SEANCE : ABADIE Laurent.

Approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 07/03/2022 : unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2021. **N° 2022 13**

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme LUCBERNET LAVIGNE et quitte la salle. Mme LUCBERNET LAVIGNE donne lecture du compte administratif et des résultats ci-dessous :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	88 471.66	-	(virement) 100 000.00	728 715.11	188 471.66	728 715.11
Opérations de l'exercice	456 550.78	249 556.86	505 748.78	631 582.26	962 299.56	881 139.12
TOTAUX	545 022.44	249 556.86	605 748.78	1 360 297.37	1 150 771.22	1 609 854.23
Résultats de clôture	295 465.58			754 548.59		754 548.59
Restes à réaliser	121 500.00	271 200.00			121 500.00	271 200.00
TOTAUX CUMULES	416 965.58	271 200.00		754 548.59	416 965.58	1 025 748.59
RÉSULTATS DÉFINITIFS	145 765.58		-	754 548.59		608 783.01

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2021.
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION 2021. **N° 2022 14**

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu l'exercice 2020,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Madame le Trésorier de Carbonne.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget de la commune de ST ELIX LE CHATEAU

Considérant la conformité entre les écritures du compte administratif et les écritures du compte de gestion,

Le conseil municipal, à l'unanimité DÉCIDE :

* D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2021 du budget de la commune, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget de la commune pour le même exercice ;

* Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

* De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Carbonne.

AFFECTATION DU RESULTAT. **N° 2022 15**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	+ 125 833.48 €
B- Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	+ 628 715.11 €
C- Résultat à affecter	754 548.59 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 295 465.58 €
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	149 700.00 €
Besoin de financement (F=D+E)	- 145 765.58 €
AFFECTATION (C=G+H)	754 548.59 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G- =au minimum couverture du besoin de financement F	150 000.00 €
2) H- Report en fonctionnement R002	604 548.59 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022. **N° 2022 16**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 tel qu'il a été préparé en réunions de travail par l'ensemble du conseil municipal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2022
011	Charges à caractère général	210 700
012	Charges de personnel et frais assimilés	361 200
65	Autres charges de gestion courante	122 977
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		694 877
66	Charges financières	18 000
67	Charges exceptionnelles	9 000
68	Dotations aux provisions	150
022	Dépenses imprévues fonctionnement	50 753
TOTAL DES DEPENSES REELLES		772 780
023	Virement à la section d'investissement	522 000
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	0
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		522 000
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 294 780

Chapitre	Libellé	BP 2022
13	Atténuation de charges	5 800
70	Produits des services	21 000
73	Impôts et taxes	308 555
74	Dotations et participations	181 576
75	Autres produits de gestion courante	163 300
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES		680 231
TOTAL DES RECETTES REELLES		680 231
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	10 000
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		690 231
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		604 549
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 294 780

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2022 + RAR
20	Immobilisations incorporelles	119 000
21	Immobilisations corporelles	243 500
23	Immobilisations en cours	185 000
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		547 500
16	Emprunts et dettes assimilées	36 900
020	Dépenses imprévues	73 000
45	Opérations pour compte de tiers (Trvx aménagement Rue des Ecoliers)	190 000
TOTAL DES DEPENSES REELLES		861 600
040	Opé d'ordre	10 000
041	Opé patrimoniales	0
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		10 000
SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE		145 766
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 017 366

Chapitre	Libellé	BP 2022 + RAR
13	Subventions d'investissement	78 200
16	Emprunts et dettes assimilées	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		78 200
10	Dotations Fonds Divers (Hors 1068)	67 166
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation)	150 000
024	Produits des cessions	0
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		217 166
45	Opérations pour compte de tiers (Trvx aménagement Rue des Ecoliers)	200 000
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		495 366
021	Virement de la section Fonct.	522 000
040	Opé d'ordre (amortissement)	0
041	Opé. patrimoniales	0
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		522 000
R 001 RESULTAT REPORTE		0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 017 366

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES. **N° 2022 17**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département a été transféré à la commune.

Par conséquent, la commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les taux des taxes foncières comme suit :

TAXES	Taux 2021	Taux 2022
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	36.30 %	36.30 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	87.16 %	87.16 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 contre (souhaitant une baisse des taux des taxes foncières), décide de voter pour 2022 les taux suivants :

=> Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 36.30 %

=> Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 87.16 %

APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. **N° 2022 18**

Monsieur Le Maire propose de procéder aux votes des subventions versées aux diverses associations.

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver les montants des subventions à verser aux associations ci-dessous comme suit :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
A.C.C.A	450.00 M. ABADIE ne vote pas
A.D.M.R LE FOUSSERET	450.00 M. AKA ne vote pas
CLUB DE TENNIS	450.00 Mmes COLAS MARTIN & DOYEN CHAPPE, LAVIGNE ne participent pas au vote
Foyer Rural	7 000.00 M. DEPRez AKA & Mmes LAVIGNE ne participent pas au vote
Foyer Rural (Comité des Fêtes)	9 650.00 idem
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE FOUSSERET	700.00
Judo Club	700.00
F C Volvestre	400.00
N'R GYM	450.00
Basket Club Fousserétois	120.00
S.C.I.O.N Fousserétois	200.00
Clari Jazz	500.00
Amicale Sapeurs-Pompiers	500.00
Association 7 pour toi St-Elix	450.00
La Boule du Château	450.00
Elixir Musique	450.00
Coop école François Lucas	3 280.00

RENOUVELLEMENT DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE – SDEHG **N° 2022 19**

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,
Vu le Code de la Commande publique notamment son article 1111-1,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA ont été supprimés depuis le 1er janvier 2016,
Considérant que les tarifs règlementés de vente d'électricité pour les puissances inférieures ou égales à 36 KVA ont été supprimés pour les collectivités, employant plus de 10 personnes et dont la dotation globale de fonctionnement et les recettes des taxes et impôts locaux dépassent 2 millions d'euros, depuis le 1er janvier 2021,

Considérant que le regroupement des acheteurs publics d'électricité est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur budget d'énergie,

Considérant que le SDEHG actualise son groupement de commandes pour l'achat d'électricité auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent être membres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'adhérer au groupement de commandes et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion,
- d'autoriser le représentant du SDEHG, coordonnateur du groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité.

Questions diverses

- ⇒ Planning des permanences pour le second tour des élections présidentielles.
- ⇒ Monsieur Le Maire donne lecture des nouveaux tarifs des repas de la cantine proposés par API RESTAURATION.
- ⇒ Mme Lavigne indique que la commune est en train d'acheter des capteurs de CO2 pour l'école. Cette acquisition est subventionnée par l'Etat.
- ⇒ M. Deprez et Mme Lavigne font le compte rendu de la commission restauration d'aujourd'hui.
- ⇒ Mme COLAS-MARTIN fait le point sur les travaux sur le logement de l'école destiné à une famille ukrainienne.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessous

La secrétaire de séance

Le Maire,